

## **RD7N – ENTRE CAZAN ET PONT-ROYAL / PR 32+340 A PR 34+100**

COMMUNES DE VERNEGUES ET MALLEMORT

---

### CONVENTION DE DEPLACEMENT DE RESEAUX

---

#### **ANNEXE 1 - FICHE DE PRESENTATION DE L'OPERATION - PLAN DE SITUATION**

La RD7n est une voie du réseau structurant au sens du Schéma Directeur Routier (SDR) des Bouches-du-Rhône, assurant la continuité et le maillage du réseau routier et autoroutier national (itinéraire alternatif à l'autoroute A7 entre Aix-en-Provence et Sénas). En outre, l'itinéraire est identifié comme Route à Grande circulation (RGC) et itinéraire de convois exceptionnels.

L'opération concerne la requalification de la RD7n entre Cazan et l'accès à Pont-Royal – entre le PR 32+340 (giratoire de Pont-Royal) et le PR34+420 (entrée Nord de Cazan) – sur les communes de Mallemort et Vernègues-Cazan, ainsi que la réfection de deux ouvrages hydrauliques anciens en entrée de Cazan, présentant une pathologie importante et une ouverture devenue inadaptée aux besoins hydrauliques du bassin versant.

L'opération se doit par ailleurs de prendre en compte les exigences environnementales du site, notamment les enjeux liés à la présence de zones de protection spéciale (Natura2000) et aux obligations légales de la loi sur l'eau.

- **volet requalification de la section courante** : objectif de sécurisation de l'itinéraire, notamment vis-à-vis du dernier alignement de platanes non-protégés de la RD7n, et de continuité d'aménagement de la RD7n avec les aménagements déjà réalisés sur cette voie (au nord de Pont-Royal notamment). Il se traduira techniquement par la création d'accotements revêtus, et la protection des obstacles latéraux
- **volet réfection/reconstruction des ouvrages** : restitution de la portance requise par le passage des convois exceptionnels. Il se traduira par :
  - pont des Taïades : démolition de l'ouvrage existant, reconstruction d'un ouvrage neuf dimensionné sous convois exceptionnels, acceptant la crue centennale, et offrant une largeur compatible avec un profil en travers urbain (trottoirs)
  - pont du Lavoir : renforcement de la voûte maçonnée par une coque en béton pour accepter le passage des convois exceptionnels
- **volet aménagements hydrauliques et environnementaux** : améliorations à la situation hydraulique de la zone d'étude par le dimensionnement des ouvrages à la crue d'occurrence centennale, amélioration du système d'assainissement pluvial de la voie, assainissement de la zone autour de la station de captage implantée à proximité immédiate de l'ouvrage à démolir, ainsi que la préservation des continuités écologiques : traitement par génie écologique du cours d'eau dévié sous le nouvel ouvrage, restauration des continuités écologiques sous les ouvrages et traversées hydrauliques.

